



**Entrée en force
de la décision de portée générale de l'Office fédéral
de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires
concernant l'autorisation de mise sur le marché de *Lilium davidii* L.
comme nouvelle sorte de denrée alimentaire traditionnelle
conformément à l'art. 16, let. b, de l'ordonnance sur les denrées
alimentaires et les objets usuels, n° 300808**

La décision de portée générale de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires du 29 janvier 2021 concernant l'autorisation de mise sur le marché de *Lilium davidii* L. comme nouvelle sorte de denrée alimentaire traditionnelle conformément à l'art. 16, let. b, de l'ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels, n° 300808, publiée le 8 février 2021 dans la Feuille fédérale (FF 2021 171), est entrée en force le 11 mars 2021.

14 avril 2021

Office fédéral de la sécurité alimentaire
et des affaires vétérinaires

